

Victime de harcèlement : vos droits

AVEC NOTRE EXPERT
Me Valérie PIAU
 avocat au barreau de Paris



« Tiphaine, ma fille de 11 ans, est la cible de moqueries et de mauvais tours persistants. Elle est tétanisée à l'idée de se rendre à l'école. Dois-je lui trouver un autre collège ? » Luc, père de deux ados de 11 et 14 ans.

VRAI/FAUX

- Le harcèlement scolaire existe essentiellement dans les établissements dits sensibles. FAUX
- Il est conseillé de commencer par s'expliquer avec les parents du harceleur. FAUX
- Le harcèlement est favorisé par un défaut de vigilance des adultes au sein de l'établissement. VRAI
- Une plainte orale suffit à faire cesser le harcèlement. FAUX
- Le harcèlement scolaire a été déclaré « cause nationale » par le ministère de l'Éducation nationale. VRAI

CONTACTER NOTRE EXPERT

Retrouvez les conseils de Maître Piau sur son site : www.cabinet-piau.fr

QUAND COMMENCE LE HARCÈLEMENT ?

Surnom moqueur, disputes, bousculades, plaisanteries douteuses... Aucun élève n'a jamais, hélas, été épargné par ces contrariétés. Mais comment distinguer l'humour potache du harcèlement ? « Trois éléments sont constitutifs du harcèlement », explique Maître Piau :
 - Les humiliations, les insultes, voire les violences physiques, ont un caractère répétitif
 - Le ou les harceleurs agissent délibérément dans l'intention de nuire
 - La victime se trouve dans l'incapacité de se défendre. »

COMMENT SAVOIR QUE SON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

■ **Prévenir.** Tiphaine a osé se confier à son père. Sans doute l'avait-il mise en garde contre ce type de pratique. « Les parents doivent informer leurs enfants qu'ils peuvent être victimes de harcèlement », estime Maître Piau. Ils seront ainsi mieux à même de l'identifier et pourront s'en ouvrir plus aisément aux adultes. »
 ■ **Surveiller.** Dans le cas où un enfant ne se confie pas facilement, certains signes doivent vous alerter :
 - Ses résultats scolaires baissent subitement et sans explication

- Il semble être réticent à l'idée d'aller en cours
- Il emprunte un itinéraire inhabituel pour se rendre au collège
- Il est isolé, n'a pas d'amis

ALERTER LES AUTORITÉS

■ **Informez l'association des parents d'élèves.** Luc doit signaler sans tarder le problème de Tiphaine à l'association des parents d'élèves. Son représentant en informera solennellement le directeur de l'établissement.
 ■ **Prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.** Il prendra dans le même temps un rendez-vous avec le chef d'établissement. Il lui rapportera le plus précisément possible :
 - Ce qu'il s'est exactement passé
 - Qui sont les auteurs des faits
 - Où et quand ils ont agi
 - A quelle fréquence ?
 ■ **Adresser une lettre à l'Inspection académique.** La plainte doit ensuite être formulée par écrit. « Très souvent, les directeurs d'écoles minimisent ce type d'événements qui nuisent à la réputation de leur établissement. Je conseille donc vivement aux parents d'adresser une lettre à la fois au chef d'établissement et à l'Inspection académique. Une trace écrite les obligera à prendre leurs responsabilités, ce d'autant plus que le har-

cèlement a été déclaré « cause nationale » par le ministère de l'Éducation nationale ! », assure Valérie Piau.

VÉRIFIER QUE DES MESURES SONT PRISES

Le harcèlement doit cesser immédiatement après le rendez-vous avec le directeur. Les harceleurs peuvent être exclus temporairement ou définitivement de l'établissement, selon la gravité des faits qui leur sont reprochés. « Le chef d'établissement ainsi que le personnel éducatif devront intensifier leur surveillance. N'oublions pas que le harcèlement est favorisé par un défaut de vigilance des adultes au sein de l'établissement », note Maître Piau.

DANS LES CAS EXTRÊMES

■ **Changer d'établissement.** Dans l'hypothèse où Tiphaine serait traumatisée par son expérience, ses parents peuvent négocier auprès de l'Inspection académique sa scolarisation dans un autre établissement.
 ■ **Porter plainte.** En cas de violence physique ou de menaces graves, Maître Piau conseille aux parents de porter plainte.

3 ERREURS À NE PAS COMMETTRE

- Attendre avant d'agir.
- Ne pas agir par crainte des représailles.
- Appeler les parents des harceleurs.